

## Audience solennelle CPH de St Gaudens

Mesdames et Messieurs,

Il me revient donc l'honneur, la charge, de présider pour cette année le conseil des prud'hommes de Saint Gaudens.

Au nom de notre conseil, je remercie toutes les personnalités qui ont répondu à notre invitation montrant ainsi l'attachement à l'institution et l'importance de celle-ci sur le terrain du droit du travail.

Il me revient aussi le plaisir de vous présenter au nom de l'ensemble du Conseil tous nos vœux de bonne et heureuse année 2013.

Avant tout discours je souhaite rendre hommage, au nom du conseil et à titre personnel, à Mme RIMAIHLOT, conseillère salariée en section Encadrement, pour son investissement au sein du conseil, qui a fait le choix de démissionner de son mandat pour des raisons professionnelles au début de l'année 2012, elle a été remplacée par M.CAPBLANQUET

Mme SERVIERE collègue salarié section commerce démissionnaire, est remplacée par Mme Gaillard, qui après avoir rempli les formalités d'usage vient d'être installée et pourra désormais régulièrement siéger, nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

Je vais revenir très brièvement sur l'activité de notre juridiction durant l'année écoulée, qui vous a été précédemment présentée plus en détail.

Si la diminution du nombre de litiges au niveau national peut s'expliquer en partie, d'une part le fait qu'il faille payer un timbre fiscal de 35€ ne serait-ce que pour obtenir de son employeur une simple attestation pôle emploi!, et également par le développement des ruptures conventionnelles, car il faut savoir qu'aujourd'hui près un salarié sur dix quitte son emploi via la rupture conventionnelle, ce qui peut aussi masquer des licenciements.

Concernant notre conseil le nombre d'affaires introduites hors référés se situe à un niveau supérieur à celui du début des années 2000 pour mémoire, 140 en 2001, 181 en 2002, 126 en 2003, et dix ans plus tard en 2012, ce n'est pas moins de 215 justiciables qui ont poussé les portes du conseil de Saint Gaudens pour demander le règlement d'un litige, ceci démontrant s'il en était encore besoin toute la place et toute l'utilité de notre institution sur le territoire Commingeois.

D'autres indicateurs, illustrent la qualité de la justice rendue au sein de notre conseil, tel que le taux de répartitions (12/18), le nombre d'appels majoritairement confirmés par la cour, ainsi qu'une durée moyenne d'écoulement des affaires remarquable, et ce depuis plusieurs années, la plus courte du ressort.

Ces éléments mettent en évidence la qualité du travail accompli par l'ensemble des acteurs, et je tiens à remercier les conseillers pour la mise en pratique d'une gestion rigoureuse en particulier des demandes de renvois et d'une sensibilisation des parties au respect du calendrier de procédures, ces éléments faisant partie intégrante des vœux que M.PAUCHENNE, et moi-même, avons formulés l'an passé. Ce bilan démontre au sein du CPH de St Gaudens une bonne administration de la justice dans l'intérêt et le respect des justiciables

Si nous pouvons nous satisfaire de la qualité du travail accompli durant l'année 2012, illustrée par la présentation chiffrée de notre activité qui vient de vous en être faite, cette fin d'année a été marquée par des péripéties concernant notre relogement et le déménagement reporté en dernière minute, qui ont perturbés notre fonctionnement et en particulier le personnel du greffe qui s'était organisé au mieux, afin que les justiciables ne puissent subir de désagréments occasionnés par ce relogement. Le statu quo a contraint le personnel à défaire les cartons pour pouvoir fonctionner en attendant l'échéance d'une décision à venir...bientôt.

Vous aurez compris que notre mécontentement concernant ce déménagement est une histoire de forme et non une histoire de fond, car tout cela est en lien direct avec le retour possible annoncé du TGI ou d'une partie du TGI dans la capitale Commingeoise, et nous ne pourrions que nous réjouir de ce retour.

Car ne l'oublions pas en 2007 lors de la réforme de la carte judiciaire nous avons été solidaire des magistrats , avocats, des auxiliaires de justices, élus locaux,etc.., pour œuvrer pour le maintien des tribunaux à Saint Gaudens. Je me souviens également qu'à cette époque à la demande du garde des sceaux dans le cadre de la préparation de la réforme de la carte judiciaire, être allé à la cour d'appel avec M.Burguion, dans le cadre des réunions de concertations pour faire part de la situation de notre conseil. Si nous avons mis en avant des arguments concernant le fonctionnement et l'activité propre à notre juridiction, nous avons également développé le critère géographique et fait des propositions d'extension du ressort et ce de manière chiffrée, ces deux derniers arguments valent toujours aujourd'hui, tant pour le retour du TGI à St Gaudens que pour le développement du CPH, qui en a toutes les capacités, et dans un même temps cela pourrait permettre le désengorgement des tribunaux Toulousains, et ceci dans l'intérêt des justiciables qui bénéficieraient alors de délais d'écoulement des affaires beaucoup plus courts .

Comme vous le constatez, mon naturel optimiste veut croire que dans les cinq années à venir notre bonne ville sera à nouveau dotée de l'ensemble des institutions judiciaires, telles qu'elles étaient présentes au siècle dernier, mais car il y a un mais nous avons des inquiétudes grandissantes quant au devenir de notre institution exception européenne.

En effet le mandat des conseillers prud'hommes, juges élus lors du scrutin de décembre 2008 pour une durée de cinq ans ont vu leurs mandats prorogés jusqu'en décembre 2015 au plus tard. J'ai comme Monsieur le vice président été attiré par les mêmes bruits de couloirs qui selon la profondeur desdits couloirs présageraient de la disparition des conseils de prud'hommes au profit de juges professionnels. S'il m'a été gentiment fait remarquer parfois par mes camarades employeurs d'utiliser cette audience comme une tribune syndicale, aujourd'hui je permets de dire que je partage de tout cœur les positions prises par le collège employeur concernant l'avenir des CPH. Car qui mieux que nous, salariés et employeurs, sommes mieux placés pour juger les conflits du monde du travail dans l'entreprise ?

Nous voyons s'assombrir le ciel au dessus de notre institution paritaire et exception européenne, qui est aussi le seul endroit où le salarié et l'employeur se trouvent sur le même pied d'égalité.

Nous sommes donc à moins de 3 ans de la fin de nos mandats et je souhaite à titre personnel la continuité de notre institution telle qu'elle existe et que nous ne fassions pas les frais d'une n-ième réforme, qui viendrait encore modifier le paysage judiciaire de notre ville et irait à l'encontre des intérêts des justiciables

Je tiens à rappeler que le bon fonctionnement du conseil est dû aussi en grande partie à la compétence et au professionnalisme de Mme MOURLAN, directeur de greffe et de Mme BAROZZI, adjoint administratif. Je tiens à les remercier pour leur travail et aussi pour leur patience souvent mise à l'épreuve.

Pour en terminer, je souhaite en 2013 une continuité dans le fonctionnement de notre conseil, pour une bonne administration de la justice et le respect des justiciables et je souhaite malgré les mauvais présages longue vie à notre institution.

- Monsieur le procureur de la république avez-vous d'autres réquisitions à formuler
- Je donne acte à Monsieur le procureur de la république de ses réquisitions

Je constate dans la permanence et la continuité des services le commencement des travaux 2013 et l'accomplissement des formalités prévues par l'article R 111.2 du code de l'organisation judiciaire.

Je lève l'audience et vous invite à partager la galette de circonstance.

Le 23 janvier 2013